

Limoges, le 27 septembre 2022

**Monsieur le commissaire enquêteur**

---

objet : projet de travaux sur la route départementale 704 au sud du Vigen

Monsieur le Commissaire enquêteur

Limousin Nature Environnement est la fédération des associations de défense de l'environnement en Limousin. LNE regroupe directement une quarantaine d'associations qui agissent sur des thèmes généraux comme les animaux, les plantes, le climat et l'énergie, l'eau, mais aussi des associations locales qui défendent leur territoire. On peut y ajouter une quarantaine d'associations affiliées. Créée en 1975, LNE intervient aussi bien sur les problèmes de biodiversité, d'eau, d'aménagement du territoire, de transport, de cadre de vie, de déchets. LNE a défendu avant tout le monde le recyclage des papiers, l'usage du vélo en ville, la continuité aquatique, l'agriculture biologique etc.

LNE est agréée au titre de l'environnement et habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives.

Ce dossier comporte à la fois des éléments locaux mais aussi une dimension globale.

## ***.Au niveau global***

L'actualité de ces derniers mois a mis sur le devant de la scène le changement climatique et la question énergétique dont l'aspect disponibilité et coût. Sur ces deux éléments, le constat et le levier d'action le plus important et le plus efficace est la sobriété énergétique. Cela doit être désormais un angle d'analyse prioritaire de tous les dossiers, qu'ils soient nouveaux ou existant depuis plusieurs années.

Deux justifications sont avancées pour ces travaux ; l'aspect sécuritaire et l'aspect fluidification de trafic, c'est à dire augmentation de la vitesse et diminution des temps de parcours. L'aspect sécuritaire est important mais il ne doit pas être lié, voire conditionné à la fluidification du trafic. D'autres solutions existent comme la réduction de la vitesse, la réduction du trafic en orientant les usagers sur les transports en commun, et en dernier lieu des aménagements de sécurité.

Le projet de mise à 3 voies de ce tronçon de route débouchera sur une augmentation de la vitesse sur les 3 à 4km entraînant une plus grande consommation de carburant et d'émissions de GES, surtout sur cette portion montante. De plus il risque de faciliter, donc d'inciter des installations résidentielles toujours plus éloignées des lieux de l'activité économique à savoir l'agglomération de Limoges. Le gain en sécurité n'est pas garanti et ne peut être invoqué que si d'autres alternatives ont été étudiées ou mises en œuvre.



La France, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Haute Vienne se sont engagés dans la transition énergétique avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique planétaire à 1.5°C ou 2°C. L'objectif de zéro artificialisation des terres d'ici 2050 est aussi décidé.

LNE a donc de bonnes raisons, encore renforcée par l'actualité du moment, d'être très réservée sur ce projet.

## ***.Au niveau local***

Cet aménagement amène une augmentation de la surface imperméabilisée dans une zone très pentue débouchant sur une rivière sujette à des crues torrentielles dont nous ne rappellerons pas ici l'historique toujours présent dans la mémoire des habitants et des collectivités.

Concernant les détails de cet aménagement, nous voyons le choix de l'ouverture de voies nouvelles pour desservir des villages. Artificialisation, perte de biodiversité, perturbation des circulations d'eau, nous connaissons les conséquences de ces aménagements routiers.

On ne peut que constater que le porteur de projet n'a pas privilégié un choix d'aménagement minimisant les impacts, alors qu'une solution plus économe envers l'environnement lui a été proposée par l'association « la voix de la route 704 ».

## ***.Conclusion***

Au vu du dossier présenté et compte tenu des remarques ci-dessus, Limousin nature environnement vous demande, Monsieur le commissaire enquêteur, d'émettre un avis défavorable à ce projet tel qu'il est présenté.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur , nos respectueuses salutations.

Michel GALLIOT  
président de LNE